

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 8 (1863)
Heft: 6

Artikel: Les zouaves : correspondance particulière
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-329882>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GUERRE D'AMÉRIQUE.

Sur aucun point du théâtre des hostilités nous n'avons d'importantes nouvelles à enregistrer. Wicksburg et Port-Hudson sur le Mississippi sont toujours serrés de près par les Fédéraux. Sur le bassin de l'Atlantique on ne signale que des préparatifs simultanés contre Richmond, Charleston et Savannah. Sur lequel de ces points vont tomber les coups décisifs? C'est ce qu'il est difficile de dire. En attendant, le plus grave fait de la guerre et de l'histoire de ce pays est en train de s'accomplir par l'émancipation forcée et l'armement des esclaves noirs du Sud. Cent et quelques mille nègres vont être mis sous les armes, ensuite d'une décision du Congrès. Le lundi 2 février, la Chambre des représentants a voté un bill à cet égard, dont voici les principales dispositions :

« Le Président peut armer *autant de nègres qu'il le trouvera nécessaire* pour un terme ne dépassant pas cinq ans. Les soldats africains seront nourris, vêtus et équipés comme les soldats blancs : leur solde ne saurait être plus élevée que la solde actuelle. Ils auront des officiers blancs ou noirs, et seront régis par les règlements militaires que pourra faire le Président. Un officier noir ne pourra commander à des blancs. La paie des soldats et des travailleurs de couleur sera d'abord de 10 dollars par mois. On ne pourra enrôler aucun esclave des propriétaires loyaux : en conséquence, il ne sera pas ouvert de bureaux de recrutement dans le Delaware, le Maryland, la Virginie occidentale, le Kentucky, le Tennessee et le Missouri, sans le consentement des gouverneurs de ces États. »

LES ZOUAVES.

(Correspondance particulière.)

Un officier du 2^e régiment de zouaves français, M. le sous-lieutenant Joseph Guenard, actuellement à l'école de tir de Vincennes, nous a écrit il y a quelque temps qu'il a lu avec un vif intérêt les détails donnés par la *Revue militaire suisse* sur les manœuvres de Cologne, mais qu'il a été surpris d'y voir le nom de *zouaves* considéré par des militaires suisses comme synonyme d'*indisciplinés*, ainsi que le prouverait l'anecdote du camp d'Aarberg, racontée par le prince Guillaume, frère du grand-duc de Bade, et mentionnée dans notre numéro du 26 juillet 1862.

M. Guenard nous adresse à ce sujet une réclamation dans laquelle il justifie son corps de ce reproche. Ne pouvant insérer cette pièce en entier, vu son étendue, nous en détacherons les extraits ci-dessous, faisant suite à quelques pages où M. Guenard retrace les qualités des zouaves :

Au reproche de barbarie qu'on leur a fait quelquefois, j'opposerai le trait suivant. Je l'emprunte textuellement à l'intéressant travail du duc d'Aumale, intitulé : *Les zouaves*, que la *Revue militaire suisse* cite avec éloges dans son numéro du 28 février 1861.

« Les zouaves étaient d'arrière-garde ; la colonne dont ils faisaient partie » ramenait dans le Tell une population immense qui venait d'être atteinte après » avoir longtemps suivi la fortune d'Abd-el-Kader. L'avant-garde était partie à » quatre heures du matin, et, bien qu'on fût en plaine, à sept heures, les dernières » familles n'avaient pas encore quitté le bivac. Il fallait faire onze lieues pour » trouver de l'eau. Ce jour-là, les zouaves furent comme des sœurs de charité, » partageant leur biscuit avec les malheureux que la fatigue ou la chaleur acca- » blait, et quand leur peau de bouc était vide, renversant une brebis ou une chèvre » pour approcher de ses mamelles les lèvres desséchées d'un pauvre enfant aban- » donné par sa mère. Quand ils campèrent à la nuit close, on ne voyait sur leurs » sacs ni poule ni tortue ; mais ils ramenaient des femmes, des enfants, des vieil- » lards, dont ils avaient sauvé la vie. Ah ! de pareils hommes sont bons autant » qu'ils sont braves. »

Le zouave aime le vin. Mais le culte de Bacchus le détourne rarement de ses devoirs et du respect envers ses supérieurs. Il fait passer le service avant le plaisir. Il sait qu'à cette condition seulement ses chefs lui pardonneront ses visites un peu trop fréquentes à « l'Oracle de la dive bouteille. »

Gardons-nous d'interdire au soldat l'usage de cette liqueur bienfaisante, qui lui donne le complément de force morale nécessaire pour supporter gaiement les souffrances, les privations, et entretient en lui une exaltation généreuse, gage assuré de la victoire. La vigne est un des éléments de notre grandeur nationale. Son jus enfante des héros. Estimons-nous heureux que la Providence ait répandu avec prodigalité sur notre territoire de France la découverte du patriarche Noé.

« Songeons, en remerciant Dieu,
» Qu'ils n'en ont pas en Angleterre ! »

On lit dans l'histoire romaine que les légionnaires du consul Marcus-Emilius Scaurus, ayant découvert dans l'enceinte de leur camp un superbe pommier chargé de fruits mûrs, donnèrent un rare exemple de discipline en n'y touchant point, de sorte que le lendemain, après le départ de l'armée, le propriétaire retrouva son arbre parfaitement intact. J'avoue, à mon grand regret, que je ne crois pas les zouaves susceptibles de prendre spontanément sur eux-mêmes un pareil empire ; et si le fruit convoité n'est pas l'objet d'une défense spéciale, d'une mise à l'ordre du jour, ils ne sauront pas résister à la tentation.

Accoutumés à marcher et à camper dans des pays presque déserts, dénués des ressources qu'offrent les contrées civilisées, ils récoltent tout ce qui leur tombe sous la main, pouvant servir à améliorer l'ordinaire de leur escouade ou à perfectionner leur équipement. Malgré la charge réglementaire, qui excède souvent 30 kilogrammes, ces *petits bons-hommes*, comme les appellent nos voisins d'Outre-Manche, ne craignent pas d'y joindre un fardeau additionnel de gibier, volailles, légumes, liquides, vêtements, en un mot de provisions de tous genres. Que ne

recèlent pas les plis de leurs amples culottes ? Ils s'inquiètent peu de rechercher le maître de la chose trouvée et se l'approprient sans scrupule, se croyant suffisamment justifiés par le généreux partage qu'ils font de leur capture avec les camarades.

Les zouaves sont fort habiles à s'insinuer chez l'habitant, ami ou ennemi, dont ils soutirent par la ruse ce qu'il serait impolitique de prendre par la force. Tant soit peu connaisseurs du cœur humain, ils comptent plus sur l'effet des bons traitements que sur celui des mauvais. Ils ne menacent qu'à la dernière extrémité. Jamais on ne les voit se souiller par des excès du genre de ceux que les Anglais commirent en 1812 et 1813 envers les populations de deux villes alliées, Badajoz et Saint-Sébastien. Napoléon défiait le soldat français de piller pendant vingt-quatre heures. « Le premier moment de fureur passé, pensait-il, il revient à lui-même. » L'habitude du danger dispose au contraire l'âme au dévouement, qui est un sentiment d'essence divine. Aussi les zouaves, au milieu de l'effervescence de la lutte et de l'ivresse du triomphe, se sont-ils signalés maintes fois par des traits de charité évangélique.

Les zouaves ne sont donc ni plus voleurs, ni plus pillards que les autres gens de guerre. Ils se distinguent seulement, en matière de maraude, par un instinct scrutateur plus développé, par un esprit de prévoyance et de répartition mieux entendu, par une aptitude supérieure à tirer parti de tout. Ils interprètent dans son vrai sens la maxime de Caton : « La guerre nourrit la guerre. »

Sans doute il serait plus conforme aux principes de la morale de se condamner volontairement au supplice de Tantale, de mourir silencieusement de faim, l'argent à la main, plutôt que de s'emparer de la marchandise que l'habitant ne veut point vendre ou qu'il abandonne dans sa fuite. Mais l'état de guerre autorise certains procédés qui choqueraient sans doute la délicatesse, si l'on y avait recours dans le commerce ordinaire de la vie. Pourquoi tant de sévérité à l'égard des mœurs du soldat en campagne ? Comptons à ses misères et jugeons-le avec indulgence. Rions de bon cœur de ces zouaves qui, à El-Aghouat, escamotèrent un poulet sur la table même du général en chef, et suivons en ceci le conseil pratique de Philinte à Alceste.

Il est un dernier point qui touche à la discipline, c'est le respect des femmes. Dans ces razzias des expéditions d'Afrique, où la vie et l'honneur des femmes de l'ennemi sont à la discrétion du vainqueur, les zouaves se sont toujours comportés en soldats de la civilisation. Aussi leur réputation chez les indigènes est-elle bien différente de celle que les dragons de Montrevel ont laissée dans les montagnes des Cévennes, où les jeunes filles redisent encore aujourd'hui cette vieille chanson :

« Voici les dragons qui viennent !
» Maman ! sauvons-nous ! etc., etc. »

Partout où les zouaves ont passé, ils se sont fait aimer, et non craindre. Partout ils ont donné des preuves de cette séduisante galanterie, traditionnelle chez les Français. J'ai ouï dire qu'en Italie de « très illustres et très honnêtes dames, » semblables à la nymphe Calypso, ne pouvaient se consoler du départ des zouaves, dont quelques-uns avaient su leur inspirer un tendre intérêt. C'est que la mâle

beauté du soldat victorieux, telle que la représentent les tableaux d'Horace Vernet, a plus d'attrait pour le beau sexe que la grâce efféminée des petits-maitres de Boucher et de Watteau. La femme de tous les pays et de tous les temps préfère au visage frais et rose d'un fade amoureux, une figure bronzée et noire de poussière, où rayonnent à la fois l'ardeur belliqueuse et la force.

Tels sont les zouaves, mon colonel; tels sont ces prétendus indisciplinés, auxquels faisait allusion votre anecdote du camp d'Aarberg. J'ose croire qu'une boutade de quelques miliciens mal renseignés n'est point l'expression de l'opinion générale en Suisse, et que, placée dans les meilleures conditions possibles pour juger sans passion, très compétente d'ailleurs en matière de vertus guerrières, l'armée fédérale n'a jamais cessé de rendre aux zouaves la justice qui leur est due.

Observations de la Rédaction. L'auteur de la lettre peut être parfaitement confiant à cet égard. Nous ne craignons pas d'être démenti en l'assurant que les zouaves français sont estimés dans notre pays autant que dans nul autre, et que d'ailleurs le soldat suisse connaît assez son devoir pour qu'il ne soit jamais venu à l'idée d'aucun d'eux de considérer une conduite bruyante dans un service de garde comme une qualité militaire; par conséquent nul d'entr'eux n'aurait l'idée de l'imiter des corps étrangers qui pourraient en avoir la mauvaise mode. Les hommes du camp d'Aarberg qui se sont flattés d'être des zouaves sont certainement loin d'avoir eu l'intention de faire aux régiments français un mauvais compliment, et si Son Excellence le prince Guillaume a pensé que cette réponse n'avait pour but que de justifier un ton tapageur et une conduite indisciplinée, nous pensons qu'il s'est complètement mépris sur sa signification. (Réd.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le département militaire de la Confédération suisse a adressé, le 14 mars 1863, aux autorités militaires des cantons, la circulaire suivante :

Très honorés Messieurs.

Il résulte de divers rapports parvenus au département, et il nous a été confirmé en outre par l'administration fédérale du matériel de la guerre, que, pour ce qui concerne la construction des carabines d'ordonnance relativement à la forme extérieure, les dimensions et surtout le poids de l'arme, certains cantons ne se conforment pas exactement aux prescriptions de l'ordonnance du 15 mai 1851.

En regard des efforts qui sont faits actuellement dans le but de donner à notre infanterie une arme qui réponde en tout point aux exigences, il n'est certainement pas hors de propos d'exiger de même un contrôle sévère pour l'armement de nos carabiniers.

A cet effet, le département a donné les instructions nécessaires aux commandants des écoles de recrues de carabiniers pour que, dès le commencement de